

Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac

Onzième session, Genève (Suisse), 17-22 novembre 2025

JOURNAL

N° 5 - Vendredi 21 novembre 2025

Le Journal ne constitue pas un compte rendu officiel des travaux de la Conférence des Parties.

Heure	Réunion	Salle
10 h 00-13 h 00	Commission A – Huitième séance	Plénière D
10 h 00-13 h 00	Commission B – Sixième séance	Plénière A
15 h 00-18 h 00	Commission A – Neuvième séance	Plénière D
15 h 00-18 h 00	Commission B – Septième séance	Plénière A

Réunions régionales informelles et réunions de coordination de l'Union européenne

8 h 00-9 h 00	Réunion de coordination de l'Union européenne (à huis clos)	Plénière A
8 h 30-9 h 30	Groupe régional de l'Afrique	Plénière C
8 h 30-9 h 30	Groupe régional des Amériques	Plénière B
8 h 30-9 h 30	Groupe régional de l'Asie du Sud-Est	Salle 3
9 h 00-9 h 45	Groupe régional de l'Europe	Plénière A
9 h 00-10 h 00	Groupe régional de la Méditerranée orientale	Plénière E–F
13 h 00-14 h 00	Réunion de coordination de l'Union européenne (à huis clos)	Plénière A
18 h 00-19 h 00	Réunion de coordination de l'Union européenne (à huis clos)	Plénière A

Autres réunions et manifestations parallèles 1,2

13 h 30-14 h 45	Manifestation parallèle : Transposer les engagements en soins : accélérer la mise en œuvre de l'article 14	Plénière B
13 h 30-14 h 45	Manifestation parallèle : Renforcer la lutte antitabac pour atteindre la cible 3.4 des ODD relative aux maladies non transmissibles : un impératif mondial	Plénière C
13 h 30-14 h 45	Manifestation parallèle : Mise en garde dès la conception : Approches innovantes d'étiquetage et de conditionnement	Plénière D
13 h 30-14 h 45	Manifestation parallèle : Aligner la résolution de l'OMS relative à la santé pulmonaire sur la Convention-cadre de l'OMS : faire progresser l'intégration entre la lutte antitabac et la santé pulmonaire	Plénière E–F
18 h 15-19 h 15	Point quotidien de la Global Alliance for Tobacco Control	Plénière C

Réunion du Bureau

18 h 15-19 h 30	Réunion du Bureau de la Conférence des Parties	Salle Genève
	(à huis clos)	(bâtiment du CCV,
		en face du CICG)

¹ De plus amples informations sur les manifestations parallèles sont disponibles <u>ici</u>.

² Ces réunions ne figurent pas dans les actes officiels de la onzième session de la Conférence des Parties.

Programme de travail

Huitième et neuvième séances de la Commission A

10 h 00 et 15 h 00 - Plénière D

Point 4 (suite) Instruments d'application du traité et questions techniques

Point 4.4 (suite) Réglementation de la composition des produits du tabac et réglementation

des informations sur les produits du tabac à communiquer (articles 9 et 10 de

la Convention-cadre de l'OMS) : rapports du Bureau et de l'OMS

Documents FCTC/COP/11/8 et FCTC/COP/11/9

Point 4.5 Mise en œuvre de mesures visant à prévenir et à réduire la consommation de

tabac, l'addiction nicotinique et l'exposition à la fumée du tabac, et protection de ces mesures contre les intérêts commerciaux et autres de l'industrie du tabac, compte tenu des arguments avancés par l'industrie du tabac sur la « réduction des effets nocifs » (articles 5.2.b) et 5.3 de la

Convention-cadre de l'OMS) – point proposé par des Parties

Documents FCTC/COP/11/10, FCTC/COP11/P/CONF./5(a) et

FCTC/COP11/P/CONF./5(b)

Sixième et septième séances de la Commission B

10 h 00 et 15 h 00 - Plénière A

Point 4 (suite) Instruments d'application du traité et questions techniques

[Point renvoyé de la Commission A]

Point 4.3 (suite) Protection de l'environnement et de la santé des personnes (article 18 de

la Convention-cadre de l'OMS)

Documents FCTC/COP/11/7 et FCTC/COP11/P/CONF./4

Point 3 (suite) Progrès mondiaux dans la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS,

suivi d'un débat général

[Point renvoyé de la Plénière – Discussion sur un projet de décision intitulé « Mobilisation par les Parties de ressources durables pour la lutte antitabac »

proposé par une Partie]

Document FCTC/COP11/P/CONF./7

Point 6 (suite) Questions budgétaires et institutionnelles

Point 6.2 (suite) Projet de plan de travail et de budget pour l'exercice 2026-2027

Documents FCTC/COP/11/13 et FCTC/COP/11/INF.DOC./2

Compte rendu des séances du jeudi 20 novembre 2025

Cinquième, sixième et septième séances de la Commission A

Présidence : Damini Mohur (Maurice)

La Présidente a ouvert la séance et donné l'opportunité à une Partie de faire sa déclaration sur le point 4.1 de l'ordre du jour, ce qu'elle n'avait pas pu faire hier avant la clôture du débat sur ce point.

La Présidente a proposé que la Commission traite les points 4.2 (suite) et 4.4 de l'ordre du jour.

Point 4.2 (suite) Responsabilité (article 19 de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac): rapport du groupe d'experts

La Présidente a rouvert le point 4.2 de l'ordre du jour, rappelé la création d'un groupe de rédaction et informé la Commission que des dispositions avaient été prises pour convoquer immédiatement le groupe de rédaction. Le débat sur ce point de l'ordre du jour a de nouveau été suspendu jusqu'à ce que le groupe de rédaction fasse rapport à la Commission A.

Un projet de décision a été présenté à la Commission par le groupe de rédaction et a fait l'objet d'un débat plus approfondi. Le projet de décision a été approuvé, ce qui a clos le débat sur ce point.

Point 4.4 (suite)

Réglementation de la composition des produits du tabac et réglementation des informations sur les produits du tabac à communiquer (articles 9 et 10 de la Convention-cadre de l'OMS) : rapports du Bureau et de l'OMS

La Présidente a ouvert le débat sur ce point de l'ordre du jour et a invité la Commission à prendre note des rapports figurant dans les documents FCTC/COP/11/8 et FCTC/COP/11/9. Le juriste du Secrétariat de la Convention et l'expert de l'OMS ont présenté les deux rapports ainsi que le projet de décision proposé à l'annexe 1 du document FCTC/COP/11/8. La Présidente a invité les participants et participantes à faire des observations. La discussion s'est poursuivie.

Le débat sur ce point a été suspendu puis la séance a été levée.

Quatrième et cinquième séances de la Commission B

Présidence : David Yim (Union européenne) [quatrième séance] et Marcos Dotta (Uruguay) [cinquième séance]

Point 4 (suite) Instruments d'application du traité et questions techniques

[Point renvoyé de la Commission A]

Point 4.3 (suite) Protection de l'environnement et de la santé des personnes (article 18 de la Convention-cadre de l'OMS)

La Présidente a rouvert le débat sur ce point de l'ordre du jour et a les membres de la Commission à faire part de leurs observations sur le projet de décision proposé par une Partie, figurant dans le document FCTC/COP11/P/CONF./4. Les Parties ont proposé des amendements émanant des participantes et participants et formulé d'autres commentaires relatifs à ce point de l'ordre du jour. Suite aux interventions des Parties et sur la base des amendements proposés, un texte de la présidence a été rédigé, qui sera diffusé pour examen par les Parties avant la prochaine séance. Le débat sur ce point a été suspendu puis la séance a été levée.

Application mobile de la onzième session de la Conférence des Parties

<u>L'application WHO Events pour smartphone et pour ordinateur</u> est maintenant disponible pour la onzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. Elle permet d'accéder de façon sécurisée aux documents officiels, aux documents fondamentaux et à toutes les informations pratiques dont les participants et participantes ont besoin pour prendre part à la onzième session de la Conférence des Parties. Pour plus d'informations, consultez le <u>Guide de démarrage rapide de l'application</u>, envoyez un courriel à l'adresse <u>fctcappsupport@who.int</u> ou rendez-vous au stand de l'application sur place si vous avez besoin d'aide.

Médias sociaux

Les déléguées et délégués sont invités à diffuser dans les médias sociaux des informations sur la onzième session de la Conférence des Parties et sur la Convention-cadre, y compris sur l'importance de sa mise en œuvre. Hashtags officiels : il est recommandé d'utiliser les hashtags #COP11FCTC et #FCTCSauvedesVies sur X, sur Facebook, sur Instagram, sur LinkedIn ou sur d'autres réseaux sociaux.

Questions de procédure

Pour présenter une motion d'ordre, demander un droit de réponse ou présenter une motion de procédure en application du Règlement intérieur de la Conférence des Parties, un membre de délégation doit envoyer un message au +41 79 603 77 84 par SMS ou sur WhatsApp. Ce numéro est opérationnel pendant les séances et doit être utilisé exclusivement pour les motions d'ordre, les demandes de droit de réponse ou d'autres motions de procédure. Les messages seront transmis rapidement au Président ou à la Présidente.

Médias

Une conférence de presse d'ouverture de la onzième session de la Conférence des Parties s'est tenue en ligne le jeudi 13 novembre 2025 à 15 heures.

Une conférence de presse se tiendra le samedi 22 novembre 2025 après la clôture de la onzième session de la Conférence des Parties.

Les journalistes sont invités à s'inscrire <u>ici</u> pour recevoir les notifications relatives à la Conventioncadre de l'OMS, afin de savoir quand ont lieu les conférences de presse et de bénéficier d'autres informations.

Les journalistes inscrits sont invités à utiliser la salle 4 du CICG pendant la onzième session de la Conférence des Parties. Les demandes des journalistes destinées au Secrétariat peuvent être envoyées à l'adresse mediafctc@who.int.

Courriels utiles

Séances plénières : fctcgovernance@who.int

Commission A: fctcComA@who.int
Commission B: fctcComB@who.int

Annonces

Dispositions concernant la conduite des discussions en séance plénière et pendant les séances des Commissions A et B

Les délégations souhaitant prendre la parole lors du débat général (point 3 – Progrès mondiaux dans la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS, suivi d'un débat général) sont invitées à en informer le Secrétariat de la Convention dès que possible par courriel à l'adresse fctcgovernance@who.int, en indiquant comme objet « Demande de déclaration au débat général ».

Les délégués et déléguées peuvent consulter la liste des intervenants et intervenantes pour le point 3 sur le <u>portail de documentation en ligne restreint</u>.

Les délégations sont encouragées à intervenir par Région ou par groupe plutôt qu'individuellement.

Services disponibles au CICG

Pour toute autre information relative au lieu où se déroule la Conférence des Parties, les déléguées et les délégués sont invités à consulter le <u>Guide pratique à l'usage des participants</u> (FCTC/COP/11/DIV/2).

Sièges lors des séances plénières

En raison du manque de place dans la salle des plénières principale, un nombre limité de sièges sera alloué à chaque Partie pendant les séances plénières en fonction de la taille de la délégation. Les déléguées et délégués qui ne pourront pas s'asseoir dans la salle des plénières principale auront accès à des salles annexes.

Diffusion en streaming

Il sera possible de suivre les séances diffusées sur le Web sur Mac ou PC et sur tous les dispositifs mobiles, y compris l'iPhone, l'iPad et les téléphones fonctionnant sous Android ou sous Windows.

Veuillez consulter le site Web de la Convention-cadre de l'OMS.

Distribution des documents

Les documents pour la session peuvent être téléchargés ici.

Un portail de documentation en ligne sécurisé et restreint est disponible sur la page Web consacrée à la onzième session de la Conférence des Parties pour permettre aux délégués et déléguées d'accéder aux documents de la session à l'aide d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe qui seront communiqués par le Secrétariat de la Convention aux Parties et aux observateurs à la Conférence des Parties.

Réservations de salles

Les locaux pouvant accueillir les réunions bilatérales ou privées sont en nombre limité. Sur demande, des salles peuvent néanmoins être affectées par le Secrétariat de la Convention pour certaines réunions. Malheureusement, l'interprétation ne pourra pas être assurée pour ces réunions. Les demandes seront traitées dans l'ordre d'arrivée.

Les demandes de salle de réunion doivent être envoyées au Secrétariat de la Convention dès que possible – au plus tard 24 heures avant la réunion – à l'adresse <u>cmpmail@who.int</u>, en indiquant la date et l'heure de la réunion, la durée de la réunion, le nombre de participantes et participants et le nom de l'organisateur (Partie ou observateur).

Liste des participants et participantes

La liste provisoire des participants et participantes sera disponible sur le <u>site Web de la Convention-cadre de l'OMS</u> à l'ouverture de la session. Cette liste sera établie sur la base des pouvoirs en bonne et due forme remis au Secrétariat de la Convention jusqu'au dimanche 16 novembre à midi. Une liste révisée sera postée plus tard sur le site Web de la Convention-cadre de l'OMS. En cas de changement officiel des coordonnées et de la composition d'une délégation, les délégations sont priées d'apporter les modifications nécessaires directement dans le système d'inscription.
